

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2024-16

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement (2024-16) modifiant le Règlement établissant la rémunération annuelle des conseiller(e)s d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin de modifier la formule d'indexation applicable aux rémunérations (2019-05)*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 2 décembre 2024.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur rétroactivement en date du 1er janvier 2024 et qu'il est disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 3 décembre 2024

Claudia Vega
Secrétaire d'arrondissement substitut

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussignée, Claudia Vega, secrétaire d’arrondissement substitut, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant l’adoption et l’entrée en vigueur *Règlement (2024-16) modifiant le Règlement établissant la rémunération annuelle des conseiller(e)s d’arrondissement de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin de modifier la formule d’indexation applicable aux rémunérations (2019-05)*, a paru le 3 décembre 2024 sur le site Internet de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Montréal, le 3 décembre 2024

Claudia Vega
Secrétaire d’arrondissement substitut